



## SÉANCE DU 22 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze, le vingt deux janvier à 21h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAPOUYADE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence d'Hélène ESTRADE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2015

Étaient présents: Madame Hélène ESTRADE, Monsieur Hervé GODINAUD, Monsieur Jacques BOUBEAUD, Monsieur Franck COUDOUIN, Madame Nathalie DUCOUSSO, Madame Corinne HALFORD, Monsieur Olivier PEROT, Monsieur Olivier RUBY.

Absent ayant voté par procuration: //

Absents excusés: Madame Véronique RISPAL, Madame Muriel DURADE et Monsieur Thierry BISSERIER

Madame Nathalie DUCOUSSO a été élue secrétaire de séance.

**CONVENTION VOIRIE POUR RETABLISSEMENT VOIES  
COMMUNALES ENTRE LA COMMUNE ET COSEA LISEA**

Madame le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre de la construction de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique, le groupement COSEA LISEA intervient sur le territoire de la commune de Lapouyade et notamment sur son réseau routier.

En conséquence, ledit groupement s'est engagé à réaliser et financer des travaux consistant en :

- la construction de différents ouvrages d'art permettant le franchissement de la future voie ferrée
- la création ou la restitution de voiries de toutes sortes subissant un impact direct dans le cadre du chantier.

Mention de dépôt  
En sous Préfecture  
En date du 26 janv-15

Eu égard ce qui précède, il y a lieu de signer une convention relative à la restitution des emprises déterminant notamment les ouvrages techniques et les modalités de remise. Le projet de cette convention est annexé à la présente délibération.

Les voies et ouvrages concernées par cette convention sont :

voie rétablie avec ouvrage de franchissement :

\* Chemin Rural du « Bois Noir » (PRA 2730)

Voies interrompues rétablies sans ouvrage de

franchissement :

\* Chemin Rural de la RD247 E1 au Chemin Rural du Pas de Lapouyade (VLT 2714-1)

\*Chemin Rural de la RD247 E1 au Chemin Rural « Quartier Sureau » (VLT 2717-2)

\* Chemin Rural de la RD247 E1 au Chemin Rural du «Bois noir » (VLT 2728-2/1)

\* Chemin Rural du « Bois Noir » et desservant les pistes DFCI (VLT 2728-2/2)

Par conséquent il est proposé aux membres du conseil :

- d'accepter la convention dont le projet est annexé ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

**DÉCIDE**

-  D'accepter la convention telle qu'annexée à la présente délibération
-  D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**VENTE LOCAL COMMERCIAL ZONE D'ACTIVITE  
ZH 104 LOT1**

Madame le Maire informe les membres du Conseil que le local commercial d'une superficie de 238 m<sup>2</sup>, situé sur la zone d'activité de Piconnat et cadastré ZH 104 Lot1 est devenu vacant depuis le départ de la société ACE, locataire dudit bâtiment.

Monsieur et Madame ARPENT ont manifesté leur intérêt pour l'achat du bâtiment en l'état afin de poursuivre leur activité professionnelle dans un espace plus grand.

La mise en vente de ce local est fixée par les parties à 80 000 € hors frais d'acte qui reste à la charge de l'acquéreur.

Mention de dépôt  
En sous Préfecture  
En date du 26 janv-155

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'avis des services des domaines en date du 31 mars 2014

Vu le rapport de mission en date du 20 janvier 2015 établi par DIAGNOSTICS HABITAT suite à sa visite du 19 janvier 2015

Considérant l'intérêt de vendre ce local commercial dont la détention génère ces coûts de gestion ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

**DÉCIDE**

De vendre à Monsieur et Madame ARPENT le local commercial situé 1 ZA et cadastré ZH N°104 d'une superficie de 238 m<sup>2</sup> au prix de 80 000.00€, payable à la signature de l'acte de vente notarié, frais et droits à la charge de l'acquéreur.

D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et l'acte de vente qui sera établi et reçu par devant Maître GUILHOT, notaire à Guîtres (33230).

Dit que la recette induite par cette vente sera inscrite au budget 2015.

N°2015-2201.03

Mention de dépôt  
En sous Préfecture  
En date du 26 janv-15

**AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE  
MANDATEMENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT  
-EXERCICE 2015-**

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L161-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « ... jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits ».

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal de faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

<i>LIBELLE</i>	<i>ARTICLE/OPERATION</i>	<i>OBJET</i>	<i>MONTANT</i>
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	<i>2188-1102</i>	<i>Photocopieur Konica</i>	<i>3 831.60 € T.T.C</i>
		<i>Minolta</i>	
		<i>Flipper</i>	<i>5 900.00 € TTC</i>
<i>total</i>			<i>9 731.60 € TTC</i>

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider, mandater sur l'exercice 2015, avant l'adoption du budget, les dépenses d'investissement telles que décrites ci-dessus.

**DÉCIDE** l'inscription de ces crédits au budget 2015.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt deux heures dix minutes.

SÉANCE DU 22 JANVIER 2015

<b>N° délibérations</b>	<b>Objet de la délibération</b>
2015-2201.01	<b>Convention voirie pour rétablissement voies communales entre la commune et LISEA COSEA</b>
2015-2201.02	<b>Vente local commercial Zone d'activité ZH 104 Lot 1</b>
2015-2201.03	<b>Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement de dépenses d'investissement –exercice 2015-</b>